

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°28-2014/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
C2G	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Intéressée	1

DÉLIBÉRATION

portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale 2013 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) PANDA

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 44-2003/APS du 16 octobre 2003 relative à la création de la ZAC PANDA sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n°09-2005/APS du 14 avril 2005 relative à la prorogation de l'acte de création de la ZAC PANDA sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 31-2007/APS du 12 avril 2007 adoptant le dossier de réalisation de la ZAC PANDA ;

Vu la délibération n° 32-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le plan d'aménagement de zone de la ZAC PANDA ;

Vu la délibération n° 33-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC PANDA ;

Vu la délibération n° 51-2011/APS du 22 décembre 2011 approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la ZAC PANDA ;

Vu la convention de concession d'aménagement modifiée n° 03-019/PS du 09 mai 2003 concédant à la SECAL, l'aménagement de la ZAC PANDA ;

Entendu le rapport n° 19-2014/RAP-COM de la commission du budget, des finances et du patrimoine en date du vendredi 28 novembre 2014,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2014, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le compte rendu annuel de la zone d'aménagement concerté PANDA, portant sur l'exercice 2013, et établi conformément au tableau ci-dessous, est approuvé.

- ZAC PANDA - Synthèse CRACL 2013	Au 31/12/2013		
	Bilan (budget total)	Facturé	Taux de réalisation
PRODUITS DE CESSIONS	18 622 686 262	4 141 805 842	22%
PARTICIPATION PROVINCE SUD	750 000 000	750 000 000	100%
PARTICIPATION ZAC DSM	780 000 000	0	0%
SUBVENTIONS ET AUTRES PRODUITS	147 313 738	139 581 965	95%
<i>Emprunts et acomptes</i>		4 787 353 096	
TOTAL PRODUITS	20 300 000 000	9 818 740 903	
TOTAL PRODUITS (hors emprunt)	20 300 000 000	5 031 387 807	25%
ACQUISITIONS ET ETUDES	3 884 432 856	3 614 168 127	93%
TRAVAUX T1	1 784 091 112	1 674 063 116	94%
TRAVAUX T2	2 887 488 959	2 748 582 123	95%
TRAVAUX T3 ET T4	5 379 906 761	20 728 800	0%
ECHANGEUR ET RESERVOIR	1 159 212 449	1 148 189 380	99%
GROUPE SCOLAIRE	630 000 000	0	0%
AUTRES TRAVAUX	191 341 785	78 158 668	41%
STEP	1 641 816 192	99 429 444	6%
REMUNERATION SECAL	1 330 171 306	492 397 996	37%
FRAIS FINANCIERS	1 361 538 580	681 290 958	50%
FRAIS DIVERS	50 000 000	17 073 763	34%
TOTAL CHARGES	20 300 000 000	10 574 082 375	52%

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressée.